



## **Conditions de coopération pour les volontaires se rendant à Taller de los Niños, Lima, Pérou**

Afin d'assurer un séjour agréable et de qualité au / à la volontaire, ces conditions de coopération visent à clarifier les conditions-cadres du séjour.

Celles-ci doivent être lues attentivement par le / la volontaire, datées et signées avant le départ pour Lima puis renvoyées au comité suisse d'Atelier des Enfants.

### **1. Le contact avec l'Atelier des Enfants**

#### **a. Prise de contact avec l'Atelier des Enfants :**

Le / la volontaire a pris contact avec l'un des membres du comité suisse de l'Atelier des Enfants et a rencontré l'un de ceux-ci.

#### **b. Prise de contact avec Taller de los Niños (Tani) :**

Il / elle aura eu un contact par e-mail ou par téléphone avec la Directrice à Lima, Mme Christiane Ramseyer.

Cet entretien permet de définir les compétences du / de la candidate, de déterminer le plus clairement possible les fonctions et activités que le / la volontaire assumera durant son séjour au Pérou et les dates précises du séjour.

#### **c. Documentation et renseignements avant le départ :**

Il / elle reçoit des renseignements et des documents généraux quant au fonctionnement des deux associations, en Suisse et au Pérou.

#### **d. Conditions pour un volontariat à Lima :**

Il / elle parle aisément l'espagnol et le comprend.

Il / elle s'intéresse au travail avec les familles, les adolescents et les enfants, en particulier ceux du premier âge. Il/elle est au bénéfice d'une formation professionnelle en rapport avec ces activités.

Il / elle démontre un esprit d'ouverture et une capacité d'adaptation.

### **2. Le travail à Lima**

Le/la volontaire réalisera des activités d'accompagnement ou d'exécution dans le cadre de l'un des programmes conduits sur place. Le programme sera déterminé, en accord avec Mme Ramseyer, en fonction de la formation et des connaissances du/de la volontaire.

### **3. Le suivi du projet**

#### **a. Contact avec la Suisse pendant le séjour**

Le / la volontaire reste en contact avec l'un des membres du comité suisse par e-mail et donne des nouvelles régulières (toutes les deux semaines) de son travail sur place.

**b. Contact avec le comité suisse au retour**

Le comité désire avoir un feed-back sur le travail au Pérou du / de la volontaire. A cette fin, il le / la rencontrera à son retour.

**c. Référent à Lima**

Chaque volontaire sera pris en charge et suivi régulièrement dans son travail sur place par un/e membre de l'équipe de Tani.

**4. Les conditions de travail à Tani****a. Logement :**

Le / la volontaire sera logé(e) gracieusement dans un appartement situé dans le bâtiment institutionnel à Magdalena del Mar.

Cet appartement est aménagé pour assurer un séjour agréable et sûr. Il est situé dans un district résidentiel où se trouvent des cinémas et de grands centres commerciaux.

**b. Transport :**

Le / la volontaire utilise le bus institutionnel pour se rendre dans le bidonville de Canto Grande et pour revenir à son logement.

**c. Repas :**

Le repas de midi est offert par Tani dans le centre à Canto Grande. Le petit déjeuner et le souper sont à la charge du / de la volontaire.

**d. Horaires :**

Les horaires de travail des membres de l'équipe sont fixés de 8h30 à 17h30 du lundi au vendredi.

**e. Santé et sécurité :**

Le volontaire se conforme aux directives données sur place dans un souci de sécurité (transport, comportement dans le bidonville).

Le/la volontaire respecte également les recommandations sanitaires et alimentaires données au sein de Taller de los Niños afin d'éviter toute maladie ou infection prévisibles dans certaines situations inconnues pour une personne étrangère.

Le/la volontaire informera personnellement son contact en Suisse et au Pérou de tout problème de santé nouveau ou préexistant.

**f. Frais médicaux et assurances :**

L'entier des frais médicaux éventuels ainsi que les frais d'assurance maladie, d'accident et de rapatriement sont à la charge du / de la volontaire.

**g. Responsabilité :**

L'ensemble du séjour se déroule sous l'entière responsabilité du / de la volontaire.

**5. Généralités :****a. Visa :**

Mme. Christiane Ramseyer donne avant le départ les recommandations nécessaires pour le passage de la Douane.

Si le / la volontaire a reçu un visa de 3 mois à son entrée dans le pays et qu'il y reste plus longtemps, il / elle renouvellera son visa à Lima à l'Office de Migration ou en sortant du pays,

**b. Documents institutionnels :**

A son arrivée à Lima, le / la volontaire recevra les documents institutionnels généraux en espagnol.

Il / elle recevra le cahier des charges précis de son activité sur place.

**c. Voyage et temps libre**

Compte tenu de la durée de son séjour, chaque volontaire informe Mme Ramseyer de son intention de faire du tourisme avant ou après son séjour. Il / elle l'informe également de ses projets d'excursions hors de Lima ou du Pérou pendant les week-ends ou les jours fériés, cela afin de prévoir les formalités officielles nécessaires.

J'ai pris connaissance des conditions ci-dessus et je les accepte.

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse :  
.....

Mail : ..... Tél : .....

Séjour du : ..... au : .....

Date : ..... Signature : .....